

19/12/2014

Fin de vie. Une majorité de Français pour les soins palliatifs

Par Arnaud BÉLIER.

Selon un sondage Ifop pour Ouest-France, 53 % souhaitent y avoir recours « pour vivre dignement ». Une minorité (47%) souhaitent être euthanasiés.

Mourir dignement. Ne pas souffrir. Les attentes des Français, sondés par l'Ifop pour le compte d'Ouest-France, sont claires. Oui mais comment faire ? S'ils étaient atteints d'une maladie incurable, en fin de vie, la majorité (53 %) préférerait **« bénéficier des soins palliatifs pour vivre dignement, jusqu'au bout »**. Une minorité (47 %) souhaiterait recevoir une injection mortelle, autrement dit être euthanasiés ; une pratique actuellement illégale en France.

Ce qui les inquiète ? Que quelqu'un puisse **« décider de la vie ou de la mort d'autres personnes »** pour 53 % d'entre eux ; **« que des personnes âgées subissent des pressions pour accepter une euthanasie »** pour 49 %.

Les Français connaissent bien les soins palliatifs : 87 % savent qu'ils permettent d'atténuer la douleur des patients ; 86 % qu'ils soulagent psychologiquement. Mais, en pratique, ils ne savent pas très bien ce que la loi de 2005 autorise en la matière. Seuls 52 % savent que la loi oblige les médecins à respecter la liberté de ne pas être maintenu artificiellement en vie.

Le rapport Claeys-Leonetti remis il y a une semaine à François Hollande veut améliorer la prise en charge. Il propose le recours à la **« sédation profonde et continue »** afin d'endormir les patients en fin de vie qui le souhaitent. Les députés en débattront le 21 janvier. Un projet de loi devrait être examiné dans la première quinzaine du mois de mars.

La sédation pour « endormir progressivement les patients »

Entretien avec **Vincent Morel**. Président de la société d'accompagnement et de soins palliatifs



53 % des Français affirment que, s'ils étaient atteints d'une maladie incurable, ils préféreraient avoir recours à des soins palliatifs qu'à l'euthanasie, ça vous réjouit ?

L'Association pour le droit de mourir dans la dignité affirme que 96 % des Français sont favorables à l'euthanasie ; on en est loin... Ce que dit votre sondage correspond à ce que les médecins constatent sur le terrain. Quand un patient en fin de vie arrive dans nos services, il souffre et fréquemment il demande une euthanasie. Mais quand on arrive à le soulager, cette demande diminue. Le sondage montre très bien que les Français sont en réflexion sur cette question. Si demain, l'euthanasie était dépénalisée, la moitié d'entre eux craignent des dérives, des pressions sur les personnes âgées : un séjour en Ehpad, ça coûte cher...

Un Français sur deux dit qu'il ne connaît pas bien la loi de 2005 qui proscrit l'acharnement thérapeutique et promeut les soins palliatifs...

Il y a trois ans, c'était sept Français sur dix, il y a donc du mieux. Il faut poursuivre l'effort pédagogique. Il y a quelques jours, une personne me disait encore qu'elle avait appris par hasard qu'une unité de soins palliatifs existait à côté de chez elle. En 2008, un plan prévoyait d'améliorer l'information des professionnels et du public, mais aucune campagne n'a jamais été mise en place. Il suffit de mettre cette mesure en œuvre, c'est d'ailleurs ce que propose le rapport Leonetti-Claeys remis vendredi au président de la République.

Le rapport propose aussi d'instaurer une « sédation profonde et continue » pour les malades en fin de vie qui le désirent. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

Prenons le cas d'un patient qui souffre de problèmes pulmonaires. On sait qu'il risque de mourir en s'étouffant. La sédation profonde consiste tout simplement, s'il en fait la demande, à l'endormir progressivement pour le soulager, jusqu'à son décès. On ne provoque pas la mort, même si on peut influencer le moment de la mort de quelques heures. C'est complètement différent de l'euthanasie qui consiste à provoquer le décès par une injection mortelle. L'autre cas de figure, c'est celui du patient qui nous dit : « Ce que je vis devient insupportable, je souhaite arrêter mon traitement. » On va alors lui dire : « On vous propose de vous endormir pour que vous ne viviez aucun moment insupportable. Le décès survient ici parce qu'on arrête le traitement ; la sédation permet juste que le patient soit endormi à ce moment.

La formation des médecins est-elle suffisante ?

Aujourd'hui, un médecin a en moyenne dix heures de cours, soit une heure par an de formation sur une question - la fin de vie - à laquelle il sera confronté quotidiennement. Les Français ont bien compris que c'était insuffisant : 97 % d'entre eux, nous indique votre sondage, disent qu'il faut apprendre aux personnels à soulager la douleur. Le gouvernement annonce un plan spécifique de formation à la rentrée prochaine, ça va dans le bon sens.

Recueilli par Arnaud BÉLIER.